

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE du TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois. . . . . 0 80

Un an. . . . . 1 50

*Pour l'Étranger le port en sus.*

## SOMMAIRE

Avis. — Congrès de Londres.

**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin.

**Partie non Officielle.** — Les Grèves à Nantes. — VIII<sup>e</sup> Congrès National. — V<sup>e</sup> Congrès des Bourses du Travail. — V<sup>e</sup> Congrès du Bâtiment. — Fédération du Bâtiment. — Un bain.

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 18 Août, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 25 Août et Mardi 8 Septembre, à 8 heures du soir.

**Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 18 courant.**

## AVIS

Le Comité d'action régional de la Verrerie ouvrière de Carmaux informe les camarades possesseurs de carnets de de bien vouloir faire parvenir les fonds dans le plus bref délai au citoyen Rambaud trésorier du Comité.

Le tirage des lots devant se faire en même temps que l'inauguration de la Verrerie qui doit avoir lieu vers le milieu du mois prochain, nous rappelons que des carnets et des tickets sont à la disposition des camarades au secrétariat de la Bourse du Travail, 18, rue de Flandres.

## BIBLIOGRAPHIE

Nous informons les organisations ouvrières qu'elles peuvent se procurer le compte-rendu du septième Congrès national corporatif, tenu à Limoges au mois de septembre 1895, au secrétariat de la Bourse du travail, 18, rue de Flandres, au prix de 60 centimes.

## CONGRÈS DE LONDRES

Le délégué de la Bourse du Travail au Congrès de Londres, le citoyen Hamon, devant rendre compte de son mandat en réunion plénière dans le courant de septembre, nous attendrons ce compte rendu pour nous prononcer sur les faits qui s'y sont passés. Nous nous contenterons de publier aujourd'hui la déclaration de la section française des délégués dûment mandatés.

« Camarades,

» Nous tenons à vous exposer brièvement, comme membres, au nombre de 72, de la délégation Française régulière, les faits exacts qui se sont passés dans l'intérieur de notre délégation.

» Vous ne connaissez pas ces faits, car c'est en adversaire partial que le citoyen Millerand les a exposés. Le citoyen Vandervelde ne pouvait parler que de la question de principe.

» Au début, lundi, c'est à l'unanimité que furent désignés les membres du Bureau provisoire, les citoyens Vaillant et Pedron et les membres de la commission de vérification des mandats. De même, à l'unanimité, furent désignés ultérieurement, pour siéger au bureau du Congrès les citoyens Vaillant et Eugène Guérard.

» Une première discussion eut lieu sur la proposition du citoyen Gabriel Deville, demandant que tout délégué, même mandaté par une organisation corporative fut interrogé sur son adhésion à l'action politique, avant toute validation. La majorité se prononça contre la proposition Deville : personne ne se retira.

» Dans l'après-midi, la même discussion fut reprise sur l'initiative du citoyen Delory. Il fut proposé que la France votât au Congrès pour l'article II, et les décisions de Zurich qu'il entraînait.

» Mais ici, camarades, nous signalons à votre attention le fait capital du débat. Le citoyen Gabriel Deville, le citoyen Jules Guesde affirmèrent de la façon la plus formelle que la décision du Congrès de Zurich impliquait l'exclusion du Congrès de tout délégué, même mandaté par une organisation corporative, qui refuserait d'adhérer

à la conquête des Pouvoirs Publics. C'est sur cette affirmation que le vote eu lieu contre l'article II. Il signifiait uniquement que la majorité de la section française entendait garantir l'entière liberté des organisations ouvrières.

» Or, le lendemain, au nom du bureau du Congrès, le président Singer, appuyé par le citoyen Vandervelde déclara officiellement que le Congrès de Zurich n'avait jamais entendu atteindre les mandats Syndicaux et que tout représentant d'une organisation ouvrière régulièrement mandaté, serait admis au Congrès.

» Ainsi donc, le Congrès confirmait le vœu réel de la section Française qui n'avait jamais demandé autre chose.

» Ainsi donc, le vote de notre section avait été vicié dans sa forme par l'interprétation erronée contre laquelle on avait voté.

» Après le vote de notre section, le lundi, une partie de la minorité se retira, déclarant rompre avec la majorité; le secrétaire se retirant fut remplacé par le citoyen Lavaud. Un délégué de la minorité essaya même d'enlever violemment le dossier des mandats.

» En présence de la déclaration officielle au sujet du congrès de Zurich qui détruisait la prétention de la minorité, que commandait la bonne foi ? De reconnaître qu'on avait induit en erreur la section française et de rentrer au milieu d'elle. Au lieu de cela, la minorité, persistant dans son attitude de révolte contre la majorité, sollicita du Congrès la scission en deux fractions de la délégation française, malgré le vote de l'Article II, qui ne permettait plus aucune modification au règlement.

» Le Congrès a voté, sans connaître la tromperie dont la majorité avait été victime, sans avoir entendu un seul représentant de cette majorité.

» Le vote préparé par des conciliabules entre les représentants de la minorité et les leaders du parti Social-Démocrate allemand, fut enlevé par ces derniers. Et l'on vit des nationalités telles que la Bulgarie, la Roumanie, la Bohême, etc., faire échec aux nations où le mouvement socialiste est le plus développé, l'Angleterre, la

France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, représentées non pas par quelques délégués mais par des centaines.

» Voilà les faits.

» Camarades,

» On a fait perdre le temps du Congrès par une discussion qui a commencé par une tromperie et s'est continuée par amour-propre blessé ou par calcul.

Nous affirmons :

Que la délégation française n'a jamais voulu qu'une chose, le maintien absolu du droit des organisations ouvrières, contre toute pression politicienne ;

Que lors de la délivrance des cartes définitives, le secrétaire de la délégation, le citoyen Levraud, a déclaré qu'aucune carte ne serait remise à un délégué d'un groupe anarchiste.

On veut accrédi-ter cette opinion que la majorité de la délégation française est composée d'anarchistes ou d'alliés d'anarchistes : c'est faux.

Cette majorité est composée de délégués de groupes politiques socialistes et de groupements corporatifs qui, les uns et les autres, ont déclaré qu'ils se conformeraient strictement au mandat qui leur a été donné par leur organisation.

Camarades, vous jugerez !

Pour l'unanimité de la Délégation française régulière,

Ed. VAILLAND.

Eugène GUÉRARD.

Cette déclaration est signée de 77 délégués français dûment mandatés.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion de Juillet 1896

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence du citoyen Lucas (des tanneurs et corroyeurs).

Assesseurs : Lemoigne (des broisseurs) et Radigois (des sculpteurs).

On procède à l'appel nominal.

Sont présents : Ulliac, Lemoigne, Huchet, Charpentier, Prunier, Abbé, Nias, Potel, Lucas, Brunellière, Isambart, Bouchot, Guérin, Hougmard, Leléon, Templé, Lerudulier, Tulève, Enters, Colombe, Denis, Ricordeau, Gerbeaud, Lagarde, Leguillou, Guillou, Radigois, Dudot, Tuffet, Guinet, Leglise.

Excusés : Desourme, Emeriau, Mainvielle, Vallet, Cléro, Auguste, Riffeau, Pellé, Beillou, Merveilleux, Cadoret, Rambaud, Barillet, Carric.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire-adjoint en remplacement du citoyen Portais, dont le mandat est expiré et qui ne peut accepter à nouveau, voulant consacrer tout son temps disponible aux fonctions municipales dont les travailleurs l'ont investi.

Le citoyen Ulliac des ajusteurs est désigné par le comité général. Il s'empresse de décliner le poste de secrétaire adjoint.

Le citoyen Le Rudulier, des manœuvres du Bâtiment, refuse également en prétextant son manque d'instruction. Ces der-

nières paroles soulèvent quelques murmures qui font croire que le citoyen Le Rudulier fait cas de modestie mal placée.

Sur l'invitation d'un certain nombre de délégués, le citoyen Colombe accepte le poste de secrétaire-adjoint.

On procède ensuite à la nomination de la Commission du *Bulletin*.

Une discussion s'engage à ce sujet et Colombe déclare que l'ancienne Commission maintient sa démission, le Comité général, dans sa dernière réunion, ayant donné un blanc-seing au gérant, le citoyen Potel.

Il ajoute que le gérant du *Bulletin* ne peut-être considéré que comme l'homme nécessaire à donner satisfaction à la loi, qu'il doit encourir toutes les responsabilités, en un mot, être un homme de paille ; à lui d'accepter ou de refuser.

Le citoyen Templé dit que l'ancienne commission ne doit pas maintenir sa démission ; elle a fait son devoir et dans la dernière réunion du Comité général il y a eu malentendu.

« Un homme ne l'a pas fait, dit-il, c'est le citoyen Potel, il offre sa démission, acceptez-la et je suis disposé à prêter mon concours à la commission à la condition que les camarades ne maintiennent pas leur démission. »

Sur le désistement du citoyen Potel, les membres de la commission du *Bulletin* sont réélus ainsi que le citoyen Templé.

Le citoyen Tulève, secrétaire général est maintenu dans les fonctions de gérant.

Commission de propagande. — Sont nommés : Lerudulier, Lagarde, Guinet, Nias, Denis, Lucas, Bély.

Questure. — Bély, Hougmard, Leglise. Conseil d'administration. — Carric en remplacement du citoyen Lesimple.

Pour le complément de la commission exécutive, le vote est renvoyé au mois prochain.

*Congrès de Londres.* — Sur la demande de plusieurs délégués, le citoyen Denis donne lecture du rapport de la commission exécutive.

Bély demande si l'adhésion a été décidée. Le rapporteur ainsi que Potel répondent affirmativement.

Templé ne peut pas admettre que dans un congrès dont il ne veut voir que le caractère économique on y traite la question des guerres, de colonisation, etc.

Potel dit que quels que soient les organisateurs du congrès, la Bourse du Travail a le devoir de s'y faire représenter ne serait-ce que pour y combattre les abus qui pourraient se produire.

Colombe parle dans le même sens.

Templé ne voudrait qu'un congrès unique et présente l'amendement suivant :

« La Bourse du Travail émet le vœu que l'année ou se tiendra le Congrès international qui devra rester exclusivement dans les questions économiques, il ne se tienne aucun Congrès national afin de ne pas épuiser les ressources des syndicats ouvriers et leur faciliter l'envoi de délégués aux Congrès internationaux. » (Adopté.)

La représentation au congrès de Londres est votée à l'unanimité moins les citoyens Hougmard, des frappeurs et Bély, des camionneurs.

Le citoyen Hamon est désigné comme délégué avec le mandat impératif élaboré par la commission exécutive.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-adjoint,  
D. COLOMBE.

### COMMISSION EXÉCUTIVE

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence du citoyen Isambart.

Secrétaire de séance : Colombe.

Sont présents : Colombe, Isambart, Brunellière (des corroyeurs), Cléro, Desourme, Guillou, Juguet.

Excusés : Hougmard, Leguillou, Brunellière (galochiers), Beillon, Enters.

Absents : Bély, Lerudulier, Ricordeau, Lagarde, Lebreton, Denis, Ulliac, Vallet, Septet.

Commission de contrôle : Présent, Huchet.

Lettre de la Fédération des métallurgistes de France, demandant des renseignements sur la section de Nantes.

Réponse du secrétaire général. (Approuvé.)

Lettre du Syndicat des préposés des tabacs de Nantes, demandant des renseignements sur diverses Bourses du travail.

Lecture du questionnaire adressé par le syndicat ci-dessus, afin de connaître la cherté des vivres dans les principales villes.

Diverses explications complémentaires sont fournies par le citoyen Juguet, qui voudrait que le secrétaire général s'occupât de la statistique.

Plusieurs membres font remarquer qu'une commission spéciale existe et que l'on ne peut empiéter sur ses attributions.

Lecture du mandat adressé au citoyen Hamon comme délégué de la Bourse du travail au Congrès international de Londres. (Approuvé.)

Lettre de la Bourse du Travail de Tours concernant la création d'un syndicat des plâtriers et des Congrès qui se tiendront cette année.

Lettre de la chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boitiers annonçant la fin de la grève et les résultats obtenus.

Lecture d'une affiche placardée dans un des bagnes capitalistes de Nantes.

Lecture d'une lettre répondant à une demande faite au sujet d'un individu se disant *contrôleur général et perpétuel des Sociétés civiles de consommation*, et adressée aux Sociétés coopératives de Trignac et Couëron.

La réponse est affirmative pour évincer cette brebis galeuse qui se réclame de Sociétés qui ont été volées par lui.

Circulaire de la Fédération des Bourses concernant son Congrès annuel qui se tiendra à Tours du 9 au 13 septembre. Renvoyé à la commission spéciale.

Au sujet des Congrès, Colombe demande que la Commission exécutive prenne l'initiative d'un questionnaire adressé aux syndicats adhérents avec ces deux questions :

« 1° Etes-vous partisan de vous faire représenter au 8° Congrès national corporatif et 5° Congrès des Bourses du Travail qui vont se tenir à Tours au mois de septembre ;  
» 2° Quelles sont les ressources dont

vous pouvez disposer pour l'envoi de délégués à ces Congrès. »

Adopté à l'unanimité.

Les réponses devront être parvenues à la Bourse, le 10 août, au plus tard.

Le Secrétaire général demande la création d'une Commission d'un contentieux, pour répondre efficacement aux renseignements qui sont demandés à la Bourse du Travail.

Renvoyé au Comité général.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

#### Séance du 11 Août 1896

Lettre des tourneurs-robinetiers. Réponse à la circulaire faisant appel au Syndicat pour se faire représenter au Congrès de Tours, accepté en principe; mais le manque de fonds s'oppose à leur participation comme finances.

Lettre de M. Marius Vachon, délégué du Ministère de l'Instruction publique.

Circulaire de la Fédération des Bourses du Travail de France, ayant trait au Congrès de Tours.

Colombe demande la parole pour demander à la Commission exécutive si elle est partisane à faire représenter la Bourse du Travail au Congrès de Tours par tous les moyens possibles.

Tulève demande si la Bourse du travail de Nantes doit se faire représenter au Congrès de Tours; il estime que nous devons nous faire représenter, en raison de l'importance de la Bourse de Nantes.

Bety est partisan du Congrès, mais dit qu'il croit que nous en imposerions au Comité général.

Colombe dit qu'il ne voit pas la chose telle, mais que nous devons commencer le travail (proposition Colombe: Etes-vous partisans de faire représenter la Bourse du travail au 5e Congrès à Tours?) et engage la commission du Congrès de rechercher cette représentation par tous les moyens possibles.

L'avis favorable est voté à l'unanimité.

Sauf le citoyen Bety, qui ne croit pas que ce soit notre travail.

Colombe demande si la Commission exécutive est partisane d'aller auprès de la municipalité, pour lui demander les fonds nécessaires pour l'envoi du délégué. (Adopté)

Une circulaire est envoyée au camarade Brunellière, par le citoyen Hamon, avec prière de la remettre à la Bourse du Travail et l'avisant qu'il viendra rendre compte de son mandat dans la première semaine de septembre.

Il est décidé que la circulaire figurera au *Bulletin*.

Tulève fait remarquer que le travail de la Bourse se fait par deux personnes lorsqu'il devrait être fait par trois, et que le tout en souffre.

Colombe fait remarquer que la sous-commission doit se hâter à préparer son budget pour le présenter à la municipalité.

Lettre du citoyen Genet demandant à Colombe les renseignements nécessaires pour la formation d'une Bourse du Travail au Havre.

Le secrétaire général est chargé d'y répondre.

Le secrétaire de séance, L. DENIS.

#### COMMISSION DU BULLETIN

Réunion du 11 août 1896

Sont présents: Tulève, Templé, Colombe.

Excusé: Denis.

Lecture des procès-verbaux.

Adoption de diverses circulaires ayant trait aux Congrès.

Commentaires ajoutés à un passage d'un article pris dans *L'Économiste français*, directeur M. Paul Leroy-Beaulieu (Adopté à l'unanimité).

Compte-rendu des grèves.

Lettre d'un correspondant priant la commission de bien vouloir insérer le texte d'une affiche apposée dans un bain ouvrier de Nantes, lequel est bien connu pour l'exploitation à outrance de la femme, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs (Accepté).

Le secrétaire de rédaction, D. COLOMBE.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### LES GRÈVES A NANTES

La grève des ouvriers boîtiers-soudeurs vient de se finir terminant cette période agitée que nous venons de traverser. Cinq grèves se sont succédées sans interruption pendant trois longs mois: les maçons, manœuvres du bâtiment, charbonniers du Blanzay-Ouest, galochiers monteuses, mais aucune n'a passionné l'opinion comme celle des ferblantiers-soudeurs, qui luttèrent non seulement contre une exploitation sans borne par l'envahissement de leur corporation par la femme et l'enfant, mais aussi contre une épouvantable fabrication de la boîte sertie, qui, condamnée par une décision du « Conseil d'hygiène de France » comme nuisible à la santé publique n'en constitue pas moins le plus clair des bénéfices des fabricants de conserve se souciant fort peu d'empoisonner les consommateurs pourvu que leurs coffres-forts s'emplissent.

Voici les revendications obtenues par les grévistes boîtiers:

« La grève des ouvriers ferblantiers-boîtiers de Nantes est, à l'heure actuelle terminée. MM. les représentants des maisons J.-J. Carnaud et Dauché ayant accepté devant M. le préfet de la Loire-Inférieure et M. le maire de Nantes les conventions suivantes sur les revendications présentées par les ouvriers:

1° Les femmes soudeuses et visiteuses seront tolérées pour souder la ferblanterie, bimbloterie, etc., mais ne devront pas fabriquer ni fermer aucune espèce de boîtes à conserves alimentaires. — 2° Question des apprentis: Un apprenti par 15 ouvriers, et l'apprenti devra avoir la même taxe que l'ouvrier; néanmoins, les apprentis existant actuellement et qui ont été formés pendant la grève seront tolérés. — 3° La retenue de 10 0/0 sur le salaire est complètement supprimée. — 4° 0 fr. 50 de l'heure pour toute l'année, au lieu de 0 fr. 40, qui avait lieu pendant un certain laps de temps de l'année. — 5° Tant qu'à la boîte

fermée mécaniquement, autrement appelée boîte sertie au moyen du caoutchouc, etc., cette question est restée sans résultat définitif, malgré l'arrêt rendu sur l'avis du Comité consultatif d'hygiène de France.

— Vous voyez, camarades, que, malgré leur énergie, nos amis les boîtiers n'ont pas obtenu entière satisfaction; mais, cependant, il faut espérer que c'est partie remise et qu'ils réussiront, à la prochaine reprise des hostilités, à faire capituler, non plus comme ils le croyaient dans leur bonne foi, des exploiters français, mais bien des exploiters syndicaux internationaux, dont le siège d'exploitation est à Londres!

M. TULÈVE.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Siège social: Paris.

#### Commission d'organisation du VIII<sup>e</sup> Congrès DE TOURS EN 1896

La commission fait savoir aux Bourses du travail, Fédérations, Unions, aux Chambres syndicales et Groupes corporatifs de France, que le Conseil national nommé au Congrès de Limoges 1895, par une lettre à nous envoyée, citée ci-après, nous donne mission de mener à bien l'organisation du VIII<sup>e</sup> Congrès corporatif qui doit s'ouvrir à Tours les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 septembre prochain.

Ci-joint la lettre de la Confédération générale du travail.

Paris, 16 juillet 1896.

Le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail au secrétaire général du Comité d'organisation du Congrès Corporatif de Tours (année 1896).

Conformément à l'article 5 des statuts de la Confédération générale du Travail et en vertu d'une décision prise, à la date du 15 courant, par le Conseil National,

J'ai mission de vous faire connaître que ledit Conseil délègue partie de ses pouvoirs à la Commission d'organisation de Tours, pour organiser le Congrès Corporatif, dont les assises auront lieu en cette ville, du 14 au 19 septembre prochain.

Pour assurer tout le succès que doit avoir ce Congrès, où seront groupées toutes les forces économiques, il y a lieu de s'unir dans l'action commune pour montrer à nos exploiters que notre concentration n'est pas vaine, et que d'elle seule surgira l'émancipation des travailleurs.

Pour le Conseil national et par ordre.

Le secrétaire général:  
A. LAGOILSE.

Camarades,

Voici l'ordre du jour que nous voudrions voir figurer pour notre grand Congrès corporatif:

Ordre du jour:

1. Revision des statuts de la Confédération générale du travail;
2. Rapport sur la grève générale;
3. Création d'un journal quotidien économique et corporatif;

4. Propagande syndicale et fédérale industrielle : Unification de l'action corporative; propagande syndicale et fédérale agricole; extension et généralisation de l'institution des conseils de prud'hommes; lutte contre la concurrence du travail dans les prisons et les couvents; lutte pour l'abolition et la suppression du marchandage;

5. Lutte pour l'obtention d'une législation sur le travail, comportant, avec un *minimum* de salaires, la fixation à 8 heures de la durée *minimum* du travail et le repos hebdomadaire;

6. Grèves partielles : Organisation de caisses de secours, arbitrage en cas de conflit entre patrons et ouvriers.

L'ordre du jour de ces travaux a été établi par la commission d'organisation de Tours, d'accord avec le Conseil national. Comme nous n'avons plus que six semaines avant l'ouverture de notre Congrès, il est de toute nécessité que les organisations qui auraient quelques articles à ajouter à cet ordre du jour nous le fassent savoir dans le plus bref délai, afin de savoir s'il y aura nécessité de lancer une dernière circulaire, qui, celle-là, sera la volonté absolue des organisations qui auront répondu.

En résumé, la Commission d'organisation fait appel à l'initiative et au dévouement de toutes les organisations citées au commencement de cette circulaire, et insiste auprès d'elles pour qu'elles fassent tous leurs efforts afin d'envoyer le plus grand nombre possible de délégués au Congrès de Tours, et lui donner ainsi toute l'ampleur que comporte l'ordre du jour des travaux établis.

Pour la Confédération générale du Travail

Le Conseil national.

Le secrétaire,

LAGOILSE.

Pour la Commission d'organisation des Congrès de Tours,

Le secrétaire général,

POMMIER.

NOTA. — Les organisations ne sauraient trop se hâter de nous faire connaître leurs décisions.

Adresser toutes les communications au citoyen *Pommier*, secrétaire général, Bourse du Travail, Tours.

## FÉDÉRATION

Des Bourses du Travail de France et des Colonies

Siège social, 80, rue de Bondy, Paris.

Commission d'organisation du cinquième Congrès national des Bourses du Travail.

Tours, 25 juillet 1896.

Camarades,

D'accord avec le Comité fédéral, la Commission d'organisation a fixé l'ouverture du 5e congrès des Bourses du travail au mercredi 9 septembre prochain, et sa clôture au samedi 12.

Nous prions donc les Bourses de faire connaître au plus tôt les questions qu'il leur paraîtrait utile de débattre et de résoudre en commun.

Dans le mouvement ouvrier qui agite actuellement le monde, les Bourses ont à

remplir un rôle tout spécial, le plus important peut-être : — aux Syndicats l'action immédiate, la lutte quotidienne contre l'exploitation capitaliste et l'oppression gouvernementale; aux Bourses l'étude des grands problèmes économiques, qui ouvriront les cerveaux et permettront au prolétariat de prendre conscience de sa misère matérielle et morale, de son énergie, et de la faculté qu'il possède d'assurer l'existence du globe sans le concours du parasite capital. — C'est là une tâche assez grande et noble pour l'expérience de chaque jour, et pour la soumettre à une discussion commune, qui ouvrira de nouveaux horizons aux pionniers de la société future.

Mais il faut se hâter, car la circulaire qui contiendra l'ordre du jour définitif du Congrès paraîtra au plus tard le 15 août.

Ont été déjà proposées les questions suivantes :

### Questions administratives

1. Rapport moral et financier du Comité fédéral pour l'exercice 1895-1896;

2. Revision de l'article 5 des statuts (siège du Comité fédéral, proposition Lyon et Grenoble);

3. Contribution de 1 franc par Syndicat adhérent aux Bourses fédérées, etc.;

4. Quelle conduite prendre en présence de deux Bourses du Travail dans la même ville;

5. Quelles sont les mesures à prendre pour assurer la continuation des services du secrétariat général de la Fédération;

6. Le Comité fédéral doit-il l'adhésion et le concours pécuniaire aux autres organisations centrales?

### Questions théoriques

Du rôle des Bourses du Travail dans la société future (production, consommation, échange, statistiques);

Vœux;

Tenue, chaque année, d'un Congrès unique, comprenant toutes les Fédérations et organisations corporatives (proposition d'Angers).

La Commission est convaincue que les Bourses du Travail seront toutes représentées au V<sup>e</sup> Congrès. Par leur présence, par la constatation des progrès accomplis et l'émulation que détermineront les résultats obtenus, elles permettront à la Fédération de poursuivre plus vaillamment que jamais sa route sur le chemin du socialisme émancipateur.

Pour le Comité fédéral :

Le secrétaire, PELLOUTIER.

Pour la Commission d'organisation :

Le secrétaire, POMMIER.

NOTA. — S'adresser, pour la correspondance et tous renseignements, au citoyen *Pommier*, Bourse du Travail, Tours.

## Cinquième Congrès du Bâtiment

### ORDRE DU JOUR

Article premier. — Confirmation des Résolutions antérieures :

« Journée de 8 heures. — Grève générale. — Congrès International. — Mar-

chandage et Prud'homie. — Conditions du travail et responsabilité patronale dans les accidents : échafaudages; inspecteurs ouvriers; assurances; matières nuisibles. — Les adjudications et les travaux en régie, etc. »

Art. 2. — Logements insalubres.

Art. 3. — Cours professionnels dans l'industrie du Bâtiment.

Art. 4. — Mesures contre le chômage.

Art. 5. — Retraites ouvrières.

Art. 6. — Plan d'organisation des Congrès futurs.

Art. 7. — Revision des Statuts :

« Stabilité du Conseil National. — Suppression de la Caisse des Grèves. — Extension du journal, etc., etc. »

AVIS. — Le Congrès du Bâtiment est ouvert à toutes les organisations syndicales ouvrières du Bâtiment fédérées ou non fédérées.

## FÉDÉRATION DU BATIMENT

### Conseil local de Nantes

#### ORDRE DU JOUR

Le conseil local de la Fédération du bâtiment, dans sa réunion du 7 août 1896, après avoir entendu les citoyens Templé, Goillandeau et Portais, sur l'article du Bulletin de la Fédération signé Riom; regrette que la Fédération de la Seine ne suive pas les décisions des Congrès du Bâtiment — Nantes — Angers, déclarant nécessaire la conquête des pouvoirs publics par le prolétariat organisé.

## UN BAGNE

Nous mettons sous les yeux de tous les camarades l'affiche ci-dessous, apposée sur les murs d'un baigne industriel nantais, où la femme est exploitée sur une grande échelle :

« L'entrée d'aucun liquide n'est admise » dans l'atelier.

» Ceux qui voudront de la boisson distribuée gratuitement chaque jour devront le soir et à onze heures déposer leur bouteille au magasin avant la sortie. Elle sera reprise pleine par chacun à la reprise du travail. »

N'est-ce pas que cette affiche dépeint bien l'état d'âme du patronat actuel, n'a-t-il pas un bon cœur ce patron qui refuse l'entrée de tout liquide dans sa boîte, donne cependant un litre de *coco* comme boisson reconfortante. Nous vous laissons le soin de juger, camarades.

## BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : TULÈVE